



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

**Dictionnaire Historique, Ou Histoire Abrégée Des  
Hommes Qui Se Sont Fait Un Nom Par Le Génie, Les  
Talens, Les Vertus, Les Erreurs**

Depuis Le Commencement Du Monde Jusqu'à Nos Jours

[A]

**Feller, François-Xavier de**

**Liège, 1797**

AUF

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-61184](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-61184)

vation du monde. Il l'annonce aux pontifes & aux rois, & il l'annonce en homme qui n'a plus de tête. Ses ouvrages les plus singuliers sont : I. *Les huit Béatitudes des deux Cardinaux* (Richelieu & Mazarin) confrontées à celles de J. C. II. *La Phiole de l'ire de Dieu & de la bête, par l'Ange & le Verbe de l'apocalypse*. III. *Factum de la Sapience éternelle au Parlement*. IV. Plusieurs autres ouvrages dans le même genre, & le même goût. On croit qu'il mourut avant son maître en 1662. Il avoit été emprisonné en 1651, & relâché l'année suivante.

AUFIDIUS, nom de plusieurs grands-hommes d'une illustre famille romaine, dont les plus connus sont : I. T. AUFIDIUS, orateur du tems de Sylla. II. Cneius AUFIDIUS, savant historien, vers l'an 100 avant J. C. III. AUFIDIUS Bassus, historien sous Auguste. IV. M. Lusco AUFIDIUS, qui trouva la maniere d'engraisser des paons : découverte qui lui apporta un profit très-considérable, dans un tems où l'austérité républicaine avoit fait place au luxe & aux délices de la table.

AUFERERI, (Etienne) jurisconsulte du XV<sup>e</sup>. siècle, président du parlement de Toulouse, s'est fait un nom par ses ouvrages. Tels sont : I. *De officio & potestate judicis ordinarii*. *Accessit tractatus de potestate secularium super ecclesiis ac personis & rebus ecclesiasticis*. *Item de potestate ecclesiæ super laicis, &c.*, Paris, 1514, & dans le Recueil intitulé : *Tractatus tractatum juris, &c.*, Venise, 1584. Les droits des juridic-

tions ecclésiastique & civile y sont bien distingués. L'auteur avoit bien étudié ces matieres, ayant été long-tems official. II. *Decisiones curiæ archiepiscopalis Tolosanae*, Lyon, 1616, in-4°. Cet ouvrage traite principalement de la forme de procéder dans les cours d'église. III. *Tractatus de Recusationibus*.

AUGÉ, fille d'Alæus, roi d'Arcadie, maîtresse d'Hercule, alla dans le bois accoucher de Téléphe. Ce prince étant devenu grand, s'avança beaucoup dans la cour de Theutras, roi de Mysie, chez qui Augé s'étoit réfugiée, pour éviter la colere de son pere. Téléphe obtint sa mere du roi, pour l'épouser sans la connoître ; & Augé, ne voulant pas prendre un aventurier, alloit se tuer, lorsqu'elle fut effrayée par un serpent. Cette surprise l'arrêta, & lui donna occasion de reconnoître son fils.

AUGÉ, (Daniel d') né à Ville-neuve-l'Archevêque, au diocèse de Sens, professeur royal en grec en 1578, mourut, en 1595, avec la réputation d'un bon littérateur. On a de lui : I. *L'Institution d'un Prince chrétien* traduit du grec de Synésius, avec une harangue de la vraie noblesse, traduite de P. Philon, Paris, 1554. II. *Quatre Homélies de S. Macaire* traduites, Lyon, 1689. III. Une édition du poëme de Sannazar, *De morte Christi*, avec des notes, 1557, in-4°. IV. *Gregorii Nyssæ pontificis, de immortalitate animæ dialogus, antehac nec grecè neque latinè excusus* ; Paris, 1557, in-8°.

AUGEARD, (Matthieu) fut reçu avocat au parlement